



Module 7

Sécurité et éthique

Adopter un comportement sécuritaire à la pêche, c'est :

- 01** | En embarcation, en rivière, sur le bord de la mer ou à gué, porte toujours ton VFI. Ce n'est pas du rembourrage pour le siège, c'est pour te sauver la vie!
- 02** | Avertis quelqu'un de ta destination et de l'heure prévue de ton retour.
- 03** | Prends des précautions pour te protéger du soleil (l'eau reflète le soleil, ça compte double!).
- 04** | Apporte de l'eau et bois-en beaucoup.
- 05** | Apporte une trousse de premiers soins.
- 06** | Évalue les risques et respecte tes propres limites avant de tenter quoi que ce soit. La prudence est de mise!

Adopter un comportement sécuritaire à la pêche, c'est (suite) :

07

Vérifie la météo heure par heure afin d'éviter les orages, qui peuvent être dangereux pour les pêcheurs. Si un orage s'approche ou se déclare, cesse de pêcher et mets-toi à l'abri.

?

SAVAIS-TU QUE?

Il y a du matériel obligatoire à avoir à bord quand tu pars en embarcation : bateau, chaloupe et même en kayak! Minimalement, tu dois porter ton VFI et y accrocher un sifflet ainsi qu'une lampe de poche étanche fonctionnelle. D'autres équipements sont requis selon le type d'embarcation, par exemple : corde flottante, ancre, écope, rame, etc.

L'important, c'est de bien t'informer avant de partir. De plus, si tu utilises une embarcation à moteur, le conducteur doit avoir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance approuvée par Transports Canada (voir les liens pertinents) et se conformer à toutes les obligations légales.

L'environnement

C'est toujours agréable de se retrouver sur un plan d'eau et d'avoir l'impression d'être le premier à y mettre les pieds. Tu dois ce plaisir aux utilisateurs qui t'ont précédé et qui ont laissé l'endroit tel qu'ils l'avaient trouvé. Voici quelques principes de base.

01

Rapporte toujours tes déchets (et même ceux que tu trouves).

02

Ne jete rien dans l'eau (cela inclut les entrailles de poisson).

03

Nettoie ton équipement (même tes bottes de pêche) et ton bateau à la sortie d'un plan d'eau et avant la mise à l'eau pour éviter de propager les espèces exotiques envahissantes (voir les liens pertinents).

04

Si tu pêches en embarcation à moteur, fais attention aux déversements d'huile ou d'essence.

Code d'éthique du pêcheur

L'éthique du pêcheur, c'est d'abord le respect de la propriété privée. Même si la plupart des cours d'eau sont publics, les berges sont très souvent privées. Demande la permission au propriétaire avant de t'y aventurer.

C'est aussi :

- Respecter la réglementation en vigueur.
- Respecter le poisson.
- Laisser le site aussi propre qu'à ton arrivée.
- Respecter une distance sécuritaire avec les autres pêcheurs. Tu ne voudrais pas hameçonner ton voisin!



Bref, il s'agit de faire preuve de gros bon sens et de considération envers les autres utilisateurs, dans une optique de partage de la ressource et de l'espace.

Liens pertinents

<https://sanstrace.ca/>

Sécurité nautique

<https://cartebateau.com/fr/equipement-securite-nautique-obligatoire>

Équipement de sécurité obligatoire selon l'embarcation :

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/equipement-securite-obligatoire-bord-petite-embarcation>

Obtenir sa carte bateau (carte officielle de conducteur d'embarcation de plaisance) :

<https://www.fedecp.com/trouveruneformation/que-desirez-vous-faire/conduire-une-embarcation-de-plaisance/>

Espèces exotiques envahissantes (EEE) Les méthodes de prévention :

<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/methodes-prevention/>

EEE Dépliant résumé :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/-FI_nettoyage-embarcations_MFFP.pdf?1652117038